



# REFERENTIEL DE CERTIFICATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Technicien(ne) en logistique d'entreposage

Niveau IV

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TLE	RC	TP-00461	05	18/12/2016	28/11/2016	1/24



## 1. Références de la spécialité

**Intitulé du titre professionnel : Technicien(ne) en logistique d'entreposage**

**Sigle du titre professionnel : TLE**

**Niveau : IV**

**Code(s) NSF : 311p - Gestion des flux et des stocks de marchandises-**

**Code(s) ROME : N1303, N1301**

**Formacode : 31721, 31734, 31845**

**Date de l'arrêté : 05/12/2016**

**Date de parution au JO de l'arrêté : 18/12/2016**

**Date d'effet de l'arrêté : 21/04/2017**

## 2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

### 2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TLE	RC	TP-00461	05	18/12/2016	28/11/2016	3/24

**2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :**

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

**2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :**

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

**2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant de 3 ans d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :**

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

**Chaque modalité d'évaluation**, identifiée dans le RC comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TLE	RC	TP-00461	05	18/12/2016	28/11/2016	4/24

### 3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel TLE

#### 3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	<p>Contrôler les documents et les opérations liés aux réceptions et expéditions de marchandises en entrepôt</p> <p>Vérifier la conformité de l'implantation des marchandises, des stocks physiques et informatiques</p> <p>Veiller au respect des règles de sécurité liées aux matériels de manutention et de stockage</p> <p>Adapter au quotidien les activités liées aux flux de marchandises en entrepôt</p> <p>Établir le planning d'activité des opérateurs en entrepôt</p> <p>Suivre les ratios de production d'une équipe d'opérateurs en entrepôt</p>	04 h 00 min	<p>La mise en situation professionnelle se présente sous forme d'étude de cas.</p> <p>Le candidat reçoit un dossier avec la description d'une entreprise fictive et des consignes relatives aux travaux à effectuer.</p> <p>Il formalise ses travaux par écrit à l'aide des outils bureautiques.</p>
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Entretien technique</li> </ul>	<p>Contrôler les documents et les opérations liés aux réceptions et expéditions de marchandises en entrepôt</p> <p>Vérifier la conformité de l'implantation des marchandises, des stocks physiques et informatiques</p> <p>Veiller au respect des règles de sécurité liées aux matériels de manutention et de stockage</p> <p>Adapter au quotidien les activités liées aux flux de marchandises en entrepôt</p> <p>Établir le planning d'activité des opérateurs en entrepôt</p> <p>Suivre les ratios de production d'une équipe d'opérateurs en entrepôt</p> <p>Encadrer une équipe d'opérateurs en entrepôt</p>	01 h 00 min	<p>L'entretien technique a lieu après la mise en situation. Il comporte deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le candidat présente au jury les travaux effectués lors de la mise en situation professionnelle et le jury l'interroge à ce sujet (durée : 45 minutes) ;</li> <li>• le jury interroge le candidat au sujet de la compétence « Encadrer une équipe d'opérateurs en entrepôt » (durée 15 minutes).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Questionnaire professionnel</li> </ul>	Sans Objet		Sans objet
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Questionnement à partir de production(s)</li> </ul>	Sans Objet		Sans objet
<b>Entretien final</b>		00 h 30 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. Le jury vérifie que le candidat a une représentation satisfaisante de la fonction et des rôles d'un technicien en logistique en entrepôt.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	05 h 30 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TLE	RC	TP-00461	05	18/12/2016	28/11/2016	5/24

### 3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
<b>Coordonner et réguler l'activité liée aux flux de marchandises dans l'entrepôt</b>					
Contrôler les documents et les opérations liés aux réceptions et expéditions de marchandises en entrepôt	La conformité des documents est vérifiée Les anomalies sont repérées et traitées Les informations transmises en anglais sont comprises Les solutions en cas d'anomalie sont adaptées et préservent l'intérêt de l'entreprise et du client Les informations communiquées aux interlocuteurs concernés sont justes et complètes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vérifier la conformité de l'implantation des marchandises, des stocks physiques et informatiques	Les règles d'implantation et de conservation des produits sont respectées Les procédures et consignes de travail sont appliquées Les inventaires sont organisés en fonction des besoins et de l'activité de l'équipe Les causes des écarts de stock sont identifiées Les propositions d'amélioration sont pertinentes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Veiller au respect des règles de sécurité liées aux matériels de manutention et de stockage	Les règles de sécurité, d'hygiène et de protection de la santé sont respectées Les matériels fixes et roulants et les équipements sont utilisés dans le respect des règles de sécurité et maintenus en conformité Les anomalies liées aux matériels de manutention et de stockage sont identifiées et traitées Les risques liés à l'utilisation des matériels de manutention sont identifiés et traités	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Adapter au quotidien les activités liées aux flux de marchandises en entrepôt	La réglementation du travail est respectée Les règles de sécurité, de sûreté et de qualité sont respectées La charge de travail des opérateurs est adaptée en fonction de l'activité Le niveau de service client est maintenu	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TLE	RC	TP-00461	05	18/12/2016	28/11/2016	6/24

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
<b>Planifier et encadrer les activités d'une équipe d'opérateurs en entrepôt</b>					
Établir le planning d'activité des opérateurs en entrepôt	L'activité prévisionnelle est planifiée dans le respect de la réglementation La charge de travail est correctement évaluée Les moyens humains et matériels sont optimisés Le planning à court et moyen terme correspond à l'activité prévue Le niveau de service contractualisé avec le client est atteint.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Suivre les ratios de production d'une équipe d'opérateurs en entrepôt	Les données nécessaires au suivi des indicateurs sont collectées Les tableaux de bord sont renseignés en fonction des ratios recherchés Les écarts sont identifiés et communiqués aux interlocuteurs concernés Les propositions d'amélioration sont pertinentes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Encadrer une équipe d'opérateurs en entrepôt	La réglementation du travail est respectée Les besoins en formation sont identifiés Les objectifs individuels et collectifs sont communiqués aux opérateurs de façon appropriée Les consignes sont transmises de façon adaptée à la nature de l'information et aux destinataires La prévention et la gestion des conflits permettent de réguler les relations entre les personnes	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Obligations réglementaires le cas échéant :</b> Sans objet					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TLE	RC	TP-00461	05	18/12/2016	28/11/2016	7/24

### 3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Mettre en œuvre et faire respecter les règles de qualité et de sécurité dans un entrepôt	Adapter au quotidien les activités liées aux flux de marchandises en entrepôt
	Contrôler les documents et les opérations liés aux réceptions et expéditions de marchandises en entrepôt
	Encadrer une équipe d'opérateurs en entrepôt
	Établir le planning d'activité des opérateurs en entrepôt
	Veiller au respect des règles de sécurité liées aux matériels de manutention et de stockage
	Vérifier la conformité de l'implantation des marchandises, des stocks physiques et informatiques
Communiquer avec les différents interlocuteurs dans le cadre de l'activité d'un entrepôt	Adapter au quotidien les activités liées aux flux de marchandises en entrepôt
	Contrôler les documents et les opérations liés aux réceptions et expéditions de marchandises en entrepôt
	Encadrer une équipe d'opérateurs en entrepôt
	Établir le planning d'activité des opérateurs en entrepôt
	Suivre les ratios de production d'une équipe d'opérateurs en entrepôt
	Veiller au respect des règles de sécurité liées aux matériels de manutention et de stockage
	Vérifier la conformité de l'implantation des marchandises, des stocks physiques et informatiques

## 4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre TLE

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 30 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent lors de l'entretien technique et de l'entretien final.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

## 5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

La mise en situation professionnelle nécessite la présence d'un surveillant.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TLE	RC	TP-00461	05	18/12/2016	28/11/2016	8/24



# REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Technicien(ne) en logistique d'entreposage

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TLE	RC	TP-00461	05	18/12/2016	28/11/2016	9/24



## CCP

### Coordonner et réguler l'activité liée aux flux de marchandises dans l'entrepôt

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Adapter au quotidien les activités liées aux flux de marchandises en entrepôt Contrôler les documents et les opérations liés aux réceptions et expéditions de marchandises en entrepôt Vérifier la conformité de l'implantation des marchandises, des stocks physiques et informatiques Veiller au respect des règles de sécurité liées aux matériels de manutention et de stockage	02 h 30 min	La mise en situation professionnelle se présente sous forme d'étude de cas. Le candidat reçoit un dossier avec la description d'une entreprise fictive et des consignes relatives aux travaux à effectuer. Il formalise ses travaux par écrit à l'aide des outils bureautiques.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Adapter au quotidien les activités liées aux flux de marchandises en entrepôt Contrôler les documents et les opérations liés aux réceptions et expéditions de marchandises en entrepôt Vérifier la conformité de l'implantation des marchandises, des stocks physiques et informatiques Veiller au respect des règles de sécurité liées aux matériels de manutention et de stockage	00 h 30 min	L'entretien technique a lieu après la mise en situation. Le candidat présente au jury les travaux effectués lors de la mise en situation professionnelle et le jury l'interroge à ce sujet
▪ Questionnaire professionnel	Sans Objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans Objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		03 h 00 min	

#### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TLE	RC	TP-00461	05	18/12/2016	28/11/2016	11/24

**Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Coordonner et réguler l'activité liée aux flux de marchandises dans l'entrepôt**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent lors de l'entretien technique.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

**Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

La mise en situation professionnelle nécessite la présence d'un surveillant.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TLE	RC	TP-00461	05	18/12/2016	28/11/2016	12/24

## CCP

### Planifier et encadrer les activités d'une équipe d'opérateurs en entrepôt

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<b>Mise en situation professionnelle</b>	Suivre les ratios de production d'une équipe d'opérateurs en entrepôt Établir le planning d'activité des opérateurs en entrepôt	02 h 15 min	La mise en situation professionnelle se présente sous forme d'étude de cas. Le candidat reçoit un dossier avec la description d'une entreprise fictive et des consignes relatives aux travaux à effectuer. Il formalise ses travaux par écrit à l'aide des outils bureautiques.
<b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>			
▪ Entretien technique	Suivre les ratios de production d'une équipe d'opérateurs en entrepôt Encadrer une équipe d'opérateurs en entrepôt Établir le planning d'activité des opérateurs en entrepôt	00 h 45 min	L'entretien technique a lieu après la mise en situation. Il comporte deux parties : <ul style="list-style-type: none"> <li>le candidat présente au jury les travaux effectués lors de la mise en situation professionnelle et le jury l'interroge à ce sujet (durée : 30 minutes) ;</li> <li>le jury interroge le candidat au sujet de la compétence « Encadrer une équipe d'opérateurs en entrepôt » (durée 15 minutes).</li> </ul>
▪ Questionnaire professionnel	Sans Objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans Objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		03 h 00 min	

#### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TLE	RC	TP-00461	05	18/12/2016	28/11/2016	13/24

**Informations complémentaires concernant l'entretien technique :**

Sans objet

**Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Sans objet

**Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :**

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TLE	RC	TP-00461	05	18/12/2016	28/11/2016	14/24

**Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Planifier et encadrer les activités d'une équipe d'opérateurs en entrepôt**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 45 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent lors de l'entretien technique.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

**Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

La mise en situation professionnelle nécessite la présence d'un surveillant.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TLE	RC	TP-00461	05	18/12/2016	28/11/2016	15/24



## Annexe 1

### Plateau technique d'évaluation

#### Technicien(ne) en logistique d'entreposage

##### Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Une salle	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Les postes de travail doivent être suffisamment espacés pour permettre aux candidats de consulter leur dossier et effectuer les travaux demandés sur poste informatique.
Entretien technique	Un bureau ou autre local équipé d'un poste informatique relié à un équipement de projection audiovisuelle	Le candidat présente son travail au jury lors de la première partie de l'entretien.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TLE	RC	TP-00461	05	18/12/2016	28/11/2016	17/24

**Ressources (pour un candidat)**

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Poste informatique équipé d'un pack bureautique, dont tableur.	1	Sans objet
Équipements	1	Un équipement de projection audiovisuelle	1	Un équipement de projection audiovisuelle par salle d'entretien technique
	1	Disque dur externe ou clé USB	1	Le support permet au surveillant de récupérer à l'issue de la mise en situation les travaux des candidats
	1	Imprimante reliée au poste informatique	1	L'imprimante doit être dans la salle d'examen.
Matières d'œuvre	1	Papier A4 en quantité suffisante pour le nombre de candidats.	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TLE	RC	TP-00461	05	18/12/2016	28/11/2016	18/24

## ANNEXE 2

### CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Technicien(ne) en logistique d'entreposage est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	<b>Technicien(ne) en Logistique d'Entreposage Arrêté du 13/02/2012</b>		<b>Technicien(ne) en logistique d'entreposage Arrêté du 05/12/2016</b>
CCP	Coordonner et contrôler les opérations liées aux mouvements des marchandises en entrepôt	CCP	Coordonner et réguler l'activité liée aux flux de marchandises dans l'entrepôt
CCP	Organiser l'activité des équipes et la gestion du matériel de la zone d'entreposage	CCP	Planifier et encadrer les activités d'une équipe d'opérateurs en entrepôt

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TLE	RC	TP-00461	05	18/12/2016	28/11/2016	19/24



## Annexe 3

### Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel de certification (RC)

#### Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel de certification.

#### Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

#### Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel de certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

#### Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

#### Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

#### Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

\*\*\*\*\*

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TLE	RC	TP-00461	05	18/12/2016	28/11/2016	21/24



**Reproduction interdite**

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

